

## Conseil d'Administration 20 octobre 2022

**Le Quorum (13) étant atteint** : 21 membres pour les deux premiers votes, puis 23 membres pour le reste de la séance

**M. LE FRAILLEC ouvre la séance à 18h05**

**M. LE FRAILLEC désigne le secrétaire de séance** : Mme Cires, adjointe gestionnaire

Lors de ce premier conseil d'administration pour l'année scolaire 2022/2023, la totalité des membres (titulaires et suppléants) a été conviée. Le président du conseil d'administration indique que seuls les membres titulaires peuvent voter.

### ➤ **Aspects administratifs et juridiques :**

Le Président du conseil ouvre la séance en rappelant que suite au décret 2020 – 1632 du 21/12/20, l'ordre du jour du conseil d'administration relève uniquement de la compétence du chef d'établissement et qu'en l'occurrence il n'est plus voté en ouverture des débats. Il signale toutefois que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour : le bilan financier de la voile et une DBM pour vote.

#### **1. Approbation du PV CA du 30 mai 2022.**

Le président du conseil s'assure que tout le monde a bien reçu le PV du dernier CA.

A la demande du Président du Conseil, les membres n'ont aucune remarque à formuler quant au PV du précédent CA.

Le PV est soumis au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **2. Approbation du règlement intérieur du CA pour l'année scolaire 2022/2023.**

Les membres du CA ont été destinataires de la proposition du règlement intérieur du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022/2023 (annexe 1). Monsieur le Principal détaille quelques articles du règlement intérieur.

A la demande du Président du Conseil, les membres n'ont aucune remarque à formuler quant au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est soumis au vote.

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION :**

18h15 : arrivée de Mme LABERGERIE et de M. YAGUES.

#### **3. Composition des différentes instances pour l'année scolaire 2022/2023.**

La répartition des membres des différents collèges ayant été travaillée en amont, le président du conseil montre la composition des différentes instances pour l'année scolaire 2022/2023 (conseil de discipline, CHS, CESCE, commission éducative). Aucune modification n'est apportée (annexe 2).

#### **4. Approbation des nouvelles règles régissant la commission permanente.**

Le président du conseil indique que le conseil d'administration doit se prononcer sur la création d'une commission permanente pour l'année scolaire 2022/2023. Il précise que le sujet a été abordé en conseil pédagogique qui a émis un avis défavorable sur la création de cette commission pour cette année. Il explique que si le conseil d'administration décide de créer une commission permanente, il faudra lui attribuer des compétences.

A la demande du Président du Conseil, les membres n'ont aucune remarque à formuler ou questions. La création de la commission permanente est soumise au vote.

**POUR :**

**CONTRE : 23**

**ABSTENTION :**

La commission permanente n'est pas créée pour cette année scolaire.

#### **5. Approbation du vote par correspondance aux élections des représentants des parents d'élèves**

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves par correspondance pour l'année 2023-2024. Cette année une permanence a eu lieu mais aucun parent ne s'est déplacé. Monsieur le Principal indique que la collecte des bulletins de vote le matin au portail a été fructueuse.

Le vote par correspondance pour la rentrée 2023 est soumis au vote.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

#### **6. Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions.**

Le président du conseil demande aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer les contrats, conventions et commandes nécessaires au bon fonctionnement du collège (annexe 3).

L'autorisation est soumise au vote.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

#### **7. Délégation de signature à l'adjointe gestionnaire.**

Information au conseil d'administration : Le président du conseil donne délégation à madame l'adjointe gestionnaire pour signature des bons de commandes et de la mise en paiement des factures inférieures à 500€.

#### **8. Occupation du logement de fonction.**

Le président du conseil d'administration demande aux membres du CA de se prononcer sur l'occupation par le chef d'établissement du logement de fonction du collège par nécessité absolue de service.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

➤ **Aspect pédagogique :**

**1. Bilan de rentrée**

Le chef d'établissement présente un bilan de la rentrée scolaire (annexe 4).

**2. Calendrier de l'année scolaire 2022-2023**

Le chef d'établissement présente le calendrier prévisionnel pour l'année scolaire 2022/2023 (annexe 5). Il indique que certaines dates sont positionnées pour avoir une période approximative des différents moments clés de l'année.

**3. Dispositif « devoirs faits »**

Le chef d'établissement présente la mise en place du dispositif et ses perspectives. Il précise que le terme de « devoirs faits » n'est pas tout à fait exact car l'objectif n'est pas d'aider les élèves « à faire les devoirs » mais de « leur apprendre à être autonomes pour effectuer leurs devoirs ». Il indique que cette année l'établissement propose durant 8 semaines à tous les élèves des séances pour travailler la méthodologie. Mesdames Thomas-Lasnel et Lachaud ont participé l'an passé à une formation à Capendu durant laquelle leur a été présentée la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits » au collège de l'Alaric. De retour au collège, elles ont à leur tour présenté (en juin et en septembre), aux professeurs qui participent au dispositif, une approche commune pour la mise en œuvre. Un flyer expliquant cette nouvelle approche a même été distribué et expliqué aux familles lors des rencontres de début d'année. Ce dispositif « devoirs faits » qui a pris impulsion à Capendu est en train d'être généralisé à l'ensemble des établissements de l'Aude avec pour objectif un déploiement à l'échelle académique.

**4. Les projets 2022/2023**

Le chef d'établissement présente les projets pour l'année scolaire 2022/2023. Il précise qu'ils seront à nouveau présentés avec le financement lors du CA sur le budget (annexe 6).

Mme SOULIE interroge la mairie sur l'avancée du mur d'escalade. M. le maire répond qu'il sera prêt en septembre 2023. M. le principal indique qu'il a été contacté par le rectorat pour la validation de la section sportive mais qu'en commun accord avec l'équipe d'EPS, l'ouverture de la section sportive sera demandée pour la rentrée 2024. Mme COLLAS demande des précisions sur les causes du retard de la construction du mur d'escalade. M. le maire explique qu'ils ont eu des contraintes administratives qui ont fait reculer l'échéance et que les travaux commenceront au printemps 2023. L'élève Mattéo BOURGIARD demande si la sortie à Rivesaltes est prévue. M. le principal répond positivement. Mme MOLINA alerte sur les documents à préparer pour la sortie en Espagne. M. HYVER indique que nous ne sommes qu'en octobre pour une sortie au printemps.

**5. Approbation répartition des IMP**

Le chef d'établissement présente la répartition des IMP pour l'année scolaire (annexe 7). Il précise qu'il reste 0.5 IMP à attribuer.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

## ➤ **Affaires financières :**

### **1. Approbation des tarifs demi-pension + tarifs divers**

Madame la gestionnaire présente le document indiquant les nouveaux tarifs pour l'année 2023 (annexe 8).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur les tarifs présentés. Mme MOLINA questionne sur l'augmentation des tarifs commensaux et Mme SOULIE demande des précisions sur le tarif cantine pour les extérieurs.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

### **2. Contrats et conventions**

Madame la gestionnaire présente les contrats et les différentes conventions pour information (annexe 9, 10 et 11). Concernant la convention avec Minervois sans frontière, M. le principal insiste sur le fait que la convention devra être absolument respectée. Si ce n'est pas le cas, la convention ne sera pas renouvelée l'année d'après. Une modification de la convention est proposée : la phrase « l'utilisation d'un camion réfrigéré sera privilégiée » sera reformulée.

### **3. DBM**

Madame la gestionnaire présente une DBM pour information (annexe 12).

Madame la gestionnaire présente une DBM pour vote (annexe 13).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur cette DBM.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

### **4. Approbation du bilan financier de la sortie voile en juin 2022**

Le président du conseil rappelle le prélèvement effectué sur fonds de roulement pour financer cette sortie (annexe 14).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur ce bilan financier.

**POUR : 23**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

### **5. Répartition de la dotation 2022 pour le fonds social**

Le président du conseil présente la proposition de répartition de la dotation des fonds sociaux (annexe 15).

Mme Molina demande si la somme proposée sur le fonds social collégien sera suffisante pour aider les élèves lors d'un éventuel voyage.

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur cette répartition.

**POUR : 23**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

### **6. Répartition des crédits globalisés 2022**

Le président du conseil présente la proposition de répartition des crédits globalisés 2022 (annexe 16).

Le président du conseil demande aux membres du CA de se prononcer sur cette répartition.

**POUR : 23**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

### **➤ Questions diverses :**

Une motion a été déposée par les représentants enseignants et vie scolaire. La lecture est faite par un des représentants d'enseignant. Après un échange autour des moyens les représentants des parents, élèves, élus et personnes qualifiées souhaitent s'associer à la motion (annexe 17).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

**La secrétaire de séance**



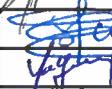
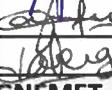
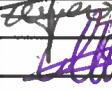
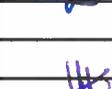
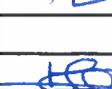
**Le Président**

*Loïc le Frailléc*  


## LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20/10/2022

sous la présidence de : M. Loïc LE FRAILLEC, Principal

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
Représentant CD	M. GINIES				X
Représentant CD	Mme NAVARRO				
Représentant Commune	M. YAGUES				
Personne qualifiée	M. CAUQUIL Jean				
Personne qualifiée	Mme LABERGERIE Josette				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. CORBELLINI	T			
Enseignant	Mme CAVARROC	T			
Enseignant	M. HYVER	T			
Enseignant	Mme MOLINA	T			
AED	M. CUYPERS	T			
Enseignant	Mme COLLAS	T			
Enseignant	M. CLAY	S			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	S			
Enseignant	M. GIEULES	S			
Enseignant	Mme LACHAUD	S			
Enseignant	M. TREIL	S			
AED	Mme LOZANO	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	Mme PARISI	T			
ATEC	M. TIBALD	T			
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme SOULIE	T			
Parent d'élève	Mme GARCIA	T			
Parent d'élève	Mme JOURNET	T			
Parent d'élève	Mme LACOMBE	T			co coùée X
Parent d'élève	Mme MANI	T			
Parent d'élève	M. HOUSSIN	T			
Parent d'élève	M. ICHE	S			
Parent d'élève	Mme ESPITALIE	S			
Parent d'élève	Mme MARTINEZ	S			
Parent d'élève	Mme BEZES	S			
Parent d'élève	Mme ALAUZE	S			
Parent d'élève	Mme PAICHELER	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			
élève	M. BEDEL	T			
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

Le présent règlement intérieur détermine l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du collège Pierre et Marie Curie de Rieux-Minervois, pour l'année scolaire 2022/2023.

Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges. Le chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration, dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire sur l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Une séance est consacrée à l'examen du budget, dans le délai de 30 jours suivant la notification de la participation de la collectivité de rattachement.

**Article 2 :**

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à 1 jour en cas d'urgence.

**Article 3 :**

Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques. L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le président du Conseil d'Administration peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence paraîtrait utile.

**Article 4 :**

Les suppléants ne sont pas convoqués au Conseil d'Administration ; ils n'y participent qu'en cas d'absence de titulaires. Le titulaire absent doit informer de son absence le collègue et transmet sa convocation à son suppléant.

**Article 5 :**

Le conseil ne peut siéger que si le nombre des membres présent en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de 5 jours et maximum de 8 jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 3 jours.

**Article 6 :**

Les séances débutent, sauf exception, à 17h30 et sont organisées de préférence les lundis, mardis, jeudis et en cas d'urgence les mercredis et vendredis. La durée des séances est fixée à 2h00, avec prolongation possible de 30 min maximum qui peut être refusé par la majorité des membres.

**Article 7 :**

Les demandes de mise à l'ordre du jour sont transmises par écrit au chef d'établissement 10 jours au moins avant les séances, de manière à être prises en compte pour le projet d'ordre du jour figurant sur les convocations.

Rappel : l'ordre du jour est uniquement de la compétence du chef d'établissement (Décret n°2020-1632 du 21/12/2020). L'ordre du jour n'est donc plus adopté au début du Conseil.

**Article 8 :**

Les questions à traiter au Conseil d'Administration seront envoyées au minimum 48 heures à l'avance.

**Article 9 :**

La prise de parole durant les séances est gérée par le Président du conseil.

**Article 10 :**

Les votes en Conseil d'Administration sont personnels ; si un des membres le demande, le vote se déroule à bulletins secrets. En cas de partage des voix, celle du Président du conseil est prépondérante.

**Article 11 :**

Si une suspension de séance est demandée par un membre du conseil, elle est soumise au vote.

**Article 12 :**

Le secrétariat est assuré par un des membres élus du Conseil d'Administration en alternance des collègues.

**Article 13 :**

Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion.

## Annexe 2

Composition des différentes instances pour  
l'année scolaire 2022-2023

## LISTE DES MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
Représentant CD	M. GINIES				
Représentant CD	Mme NAVARRO				
Représentant Commune	M. YAGUES				
Personne qualifiée	M. CAUQUIL Jean				
Personne qualifiée	Mme LABERGERIE Josette				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. CORBELLINI	T			
Enseignant	Mme CAVARROC	T			
Enseignant	M. HYVER	T			
Enseignant	Mme MOLINA	T			
AED	M. CUYPERS	T			
Enseignant	Mme COLLAS	T			
Enseignant	M. CLAY	S			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	S			
Enseignant	M. GIEULES	S			
Enseignant	Mme LACHAUD	S			
Enseignant	M. TREIL	S			
AED	Mme LOZANO	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	Mme PARISI	T			
ATEC	M. TIBALD	T			
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme SOULIE	T			
Parent d'élève	Mme GARCIA	T			
Parent d'élève	Mme JOURNET	T			
Parent d'élève	Mme LACOMBE	T			
Parent d'élève	Mme MANI	T			
Parent d'élève	M. HOUSSIN	T			
Parent d'élève	M. ICHE	S			
Parent d'élève	Mme ESPITALIE	S			
Parent d'élève	Mme MARTINEZ	S			
Parent d'élève	Mme BEZES	S			
Parent d'élève	Mme ALAUZE	S			
Parent d'élève	Mme PAICHELER	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			
élève	M. BEDEL	T			
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			

## LISTE DES MEMBRES COMMISSION EDUCATIVE

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	Mme CAVARROC	T			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	T			
Enseignant	Mme MOLINA	S			
AED	Mme LOZANO	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	M. TIBALD	T			
ATEC	Mme PARISI	S			
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme ESPITALIE	T			
Parent d'élève	Mme JOURNET	T			
Parent d'élève	Mme LACOMBE	S			
Parent d'élève	Mme GARCIA	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			
élève	M. BEDEL	T			
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			

# LISTE DES MEMBRES

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. CORBELLINI	T			
Enseignant	Mme MOLINA	T			
AED	M. CUYERS	T			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	T			
Enseignant	M. CLAY	S			
Enseignant	M. GIEULES	S			
Enseignant	Mme LACHAUD	S			
AED	Mme LOZANO	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	Mme PARISI	T			
ATEC	M. TIBALD	S			
<b>RE PRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme SOULIE	T			
Parent d'élève	Mme GARCIA	T			
Parent d'élève	Mme JOURNET	T			
Parent d'élève	Mme LACOMBE	S			
Parent d'élève	M. HOUSSIN	S			
Parent d'élève	Mme MARTINEZ	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			
élève	M. BEDEL	T			
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			

## LISTE DES MEMBRES

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
CPE	M. RIGAUD Hervé				
Représentant CD	M. GINIES				
Représentant CD	Mme NAVARRO				
Représentant Commune	M. YAGUES				
Infirmière	Mme PALANDRE Magalie				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. HYVER	T			
Enseignant	Mme COLLAS	T			
Enseignant	Mme THOMAS LASNEL	S			
Enseignant	M. TREIL	S			
<b>RE PRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme ALAUZE	T			
Parent d'élève	Mme PAICHELER	T			
Parent d'élève	Mme SOULIE	S			
Parent d'élève	Mme BEZES	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	Mme RECHE	T			
élève	Mme RACAUD	T			
élève	M. BOUGIARD	S			
élève	M. BEDEL	S			

## LISTE DES MEMBRES

Commission hygiène et sécurité

Fonction	Nom Prénom	Titul. Supplé	Présent	Absent	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>					
Principal	M. LE FRAILLEC				
Gestionnaire	Mme CIRES				
Représentant CD	M. GINIES				
Représentant CD	Mme NAVARRO				
Représentant Commune	M. YAGUES				
Infirmière	Mme PALANDRE Magalie				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION</b>					
Enseignant	M. HYVER	T			
Enseignant	Mme LACHAUD	T			
Enseignant	M. CORBELLINI	S			
Enseignant	M. TREIL	S			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ATOSS</b>					
ATEC	M. TIBALD	T			
ATEC	Mme PARISI	S			
<b>RE PRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
Parent d'élève	Mme MARTINEZ	T			
Parent d'élève	Mme BEZES	T			
Parent d'élève	M. ICHE	S			
Parent d'élève	Mme ALAUZE	S			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
élève	M. BOUGIARD	T			
élève	M. BEDEL	T			
élève	Mme RECHE	S			
élève	Mme RACAUD	S			

Collège Pierre et Marie Curie  
11160 RIEUX MINERVOIS

mise à jour 08/06/2022

### LISTE DES CONTRATS

ADSO	maintenance ascenseurs
AXIDOC	maintenance photocopieurs
BODET CAMPANAIRE	entretien de l'horloge
BUREAU VERITAS	vérification quinquennale ascenseurs
BUREAU VERITAS	vérification annuelle ascenseurs
BUREAU VERITAS	vérification installation électrique
BUREAU VERITAS	vérification installation gaz
CARDIOCOURSE	défibrillateur
CEF CENTRE FRANCAIS DROIT COPIE	redevance reproduction œuvres
CHUBB SECURITE	maintenance du dispositif incendie
COVALDEM	collecte des déchets
EDC LANGUEDOC ROUSSILLON	élimination des déchets infirmiers
E-PACK HYGIENE	contrôle HACCP
INEO	maintenance alarme intrusion
LA POSTE	boîte postale
MAIF	assurance multirisque + véhicule de fonction
MATCOL	maintenance matériel de cuisine
OLEO RECYCLING	récupération des huiles usagées
ORANGE BUSINESS SERVICES	location standard
PITNEY BOWES	location machine à affranchir
SACMA	vérification portes et volets roulants
SAPIAN	dératisation désinfection de la restauration
SAPIAN	entretien bac à graisse
SAPIAN	entretien du plafond filtrant
SNIS (ex SOPRO)	entretiens des extincteurs
SOTEL (ex Agveille - ex Naujor)	télésurveillance alarme intrusion
SPIE FACILITIES	maintenance des installations de chauffage
XEROX FINANCIAL SERVICES	location photocopieurs

Collège Pierre et Marie Curie  
Rieux-Minervois

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

**Rentrée 2022**

# Bilan de l'année 2021-2022

EVOLUTION RESULTATS DNB						
ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EFFECTIF</b>						
<b>PRESENTS</b>	93	94	89	111	92	88
<b>ABSENT</b>						
<b>ADMIS</b>	80	74	78	103	82	69
<b>%</b>	<b>86,02%</b>	<b>78,72%</b>	<b>87,64%</b>	<b>92,79%</b>	<b>89,13%</b>	<b>78,40%</b>

## EVOLUTION DES MENTIONS

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EFFECTIFS PRESENTS</b>	93	94	89	111	92	88
<b>CANDIDATS ADMIS</b>	80	74	78	103	82	69
<b>TRES BIEN</b>				30	21	17
<b>BIEN</b>				21	14	23
<b>ASSEZ BIEN</b>				25	30	13
<b>ADMIS</b>				27	17	16
				29,12%	25,60%	24,63%
				20,38%	17,07%	33,33%
				24,27%	36,58%	18,84%
				26,21%	20,73%	23,18%

# Bilan de l'année 2021-2022

## ORIENTATION TROISIEME GENERALE

ORIENTATION	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
EFFECTIFS	100		96		95		113		99		88	
2 <sup>nd</sup> e GT	60	60%	57	59,37%	48	50,52%	72	63,71%	58	58,58%	61	69,31%
2 <sup>nd</sup> e Pro	23	23%	20	20,83%	20	21,05	21	18,58%	22	22,22%	13	14,77%
CAP	2	2%	3	3,12%	4	4,21%	1	0,88%	0	0%	0	0%
VOIE AGRICOLE	8	8%	10	10,41%	11	11,57%	11	9,73%	8	8,08%	2	2,27%
APPRENTISSAGE	2	2%	3	3,12%	6	6,31%	6	5,3%	5	5,05%	5	5,68%
REDOUBLEMENT	1	1%	2	2,08%	0	0%	0	0%	0	0%		
AUTRES	4	4%	1	1,04%	6	6,31%	2	1,76%	6	6,06%	7	7,95%

# Structure pédagogique et effectifs 2022-2023

## - 15 classes :

- 6ème: 4 classes
- 5ème: 4 classes
- 4ème: 4 classes
- 3ème: 3 classes

## - 393 élèves (28/08/2022)

- 6ème: 112 élèves
- 5ème: 89 élèves
- 4ème: 111 élèves
- 3ème: 81 élèves

## - 394 élèves (20/10/2022)

- 6ème: 114 élèves
- 5ème: 91 élèves
- 4ème: 109 élèves
- 3ème: 80 élèves

- 1 principal
- 1 adjointe gestionnaire
- 1 CPE
- 4 AED
- 2 services civiques
- 2 personnels administratifs
- 3 personnels médico-sociaux
- 6 AESH
- 10 agents territoriaux
- 27 professeurs

# Punitions et sanctions 2022-2023

- Bilan des punitions et des sanctions depuis le début d'année: 37 élèves (11 en 6<sup>ème</sup>, 10 en 5<sup>ème</sup>, 6 en 4<sup>ème</sup> et 8 en 3<sup>ème</sup>)
  - 1 observation
  - 48 retenues
  - 12 exclusion de cours
  - 2 exclusions temporaires de l'établissement
  - 1 exclusion définitive (par décision de conseil de discipline)

- Même période Année scolaire 2021/2022: 70 élèves (19 en 6<sup>ème</sup>, 14 en 5<sup>ème</sup>, 29 en 4<sup>ème</sup> et 8 en 3<sup>ème</sup>)
  - 1 observation
  - 141 retenues
  - 1 exclusion de cours
  - 2 exclusions temporaires de l'établissement
  - 1 exclusion définitive (par décision de conseil de discipline)

# Absences et retards 2022-2023

- Bilan des absences et retards depuis le début d'année: 317 élèves

- 962 absences
- Taux d'absence 1,57% (nombre de demi-journées d'absence sur le nombre total de demi-journées)
- 1991 ½ journées d'absence (110 non justifiées)
- 82 retards (56 non justifiés)

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2022/2023

**Attention ce calendrier est prévisionnel. Il pourra évoluer au cours de l'année.**

Trimestre	Début	Arrêt des notes
1° trimestre (11 semaines)	01 septembre 2022	25 novembre 2022
2° trimestre (12 semaines)	28 novembre 2022	17 mars 2023
3° trimestre (14 semaines)	20 mars 2023	A définir en fonction des niveaux

Jour	Heure	
Jeudi 20 octobre	18h	Conseil d'administration 1
Du 22 octobre au 7 novembre 2022		Vacances d'automne
Mardi 8 novembre 2022	17h	Rencontre parents professeurs 6 <sup>ème</sup>
Mardi 15 novembre 2022	17h	Rencontre parents professeurs 5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>
Vendredi 18 novembre 2022	18h	Cérémonie républicaine remise des diplômes
Du 28 novembre au 2 décembre 2022		Stage 3 <sup>ème</sup>
28 novembre 2022	17h30	Conseil d'administration 2
Du 29 novembre au 8 décembre 2022		Conseils de classe T1
Jeudi 8 décembre 2022	midi	Repas de Noël
Vendredi 9 décembre 2022		Journée de la laïcité
Du 16 décembre 2022 au 2 janvier 2023		Vacances de fin d'année
Semaine du 30 janvier 2023		DNB Blanc 1
Semaine du 30 janvier 2023		Conseil pédagogique TRM
Semaine du 6 février 2023	17h30	Conseil d'administration TRM
Du 18 février au 5 mars 2023		Vacances d'hiver
Du 20 au 27 mars 2023		Conseils de classe T2
Semaine du 3 avril 2023		Début certifications (Ev@lang, ASSR, PIX...)
Vendredi 7 avril 2023		Ouverture offres de formations Educonnect 3 <sup>ème</sup>
Semaine du 10 avril 2023	17h30	Conseil d'administration 3
Semaine du 17 avril 2023		DNB Blanc 2
Vendredi 21 avril 2023		Date limite choix EPI pour oral DNB
Du 22 avril au 8 mai 2023		Vacances de printemps
Du 9 mai au 30 mai 2023		Saisie des vœux d'orientation post 3 <sup>ème</sup> sur Educonnect
24 mai 2023		Oral blanc DNB
Semaine du 29 mai 2023		Conseil pédagogique
Vendredi 2 juin 2023		Arrêt des notes 3 <sup>ème</sup> , saisie sur LSU

Lundi 5 et mardi 6 juin 2023		Conseils de classe 3 <sup>ème</sup>
Semaine du 12 juin 2023		Oral DNB
Du jeudi 15 au vendredi 23 juin 2023		Conseils de classe 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>
Lundi 26 et mardi 27 juin 2023		DNB session 2023
Lundi 3 juillet 2023	17h30	Conseil d'administration 4
Samedi 8 juillet 2023		Vacances d'été

# PROJETS 2022-2023

Annexe 6

INTITULÉ DU PROJET	DESRIPTIF	RESPONSABLE	DATE/HORAIRE	CLASSES/GROUPES CONCERNÉS	TYPE (OBIG/FAC)
<b>OBJECTIF 1 : ASSURER A CHAQUE ELEVE DES CONDITIONS DE REUSSITE SCOLAIRE DANS UN CLIMAT SEREIN</b>					
CRÉER DU LIEN	ambiance de classe (collaboration, orientation, effort) sortie Caunes ou Puicheric ou autre	TISSEYRE BOPP	1 jour en SEPTEMBRE	1 CLASSE DE 3ème	OBL
CONCOURS DE NOUVELLES FANTASTIQUES EN 4ème		THOMAS LASNEL	HEURES DE COURS	2 CLASSES DE 4ème	OBL
CONCOURS BOMBYX	INSCRIPTIONS + TRANSPORT GANGES	TREIL	JANVIER/MARS/MAI	VOLONTAIRES TOUS NIVEAUX	FAC
MATH EN SCENE	Concours mathématiques	CAVARROC	AVRIL	3 CLASSES DE 3ème	OBL
EN ROUTE	PROFESSEURS PRINCIPAUX DES 3èmes	RIGAUD	1HEURE PAR SEMAINE	3 CLASSES DE 3ème	
ACCUEIL DES PARENTS	REUNIONS EN SEPTEMBRE	HYVER	HORS CLASSE	6èmes et +	
A LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS		PROFESSEURS PRINCIPAUX DES 3èmes	UNE JOURNEE AU T2 + VISITES D'ENTREPRISES AU T2 et T3	3èmes (PRIORITAIREMENT LES ELEVES DU PROJET EN ROUTE)	
<b>OBJECTIF 2 : FAVORISER LA CONSTRUCTION CITOYENNE DE L'ELEVE</b>					
CLUB THEATRE	Atelier	GARNIER	1H PAR SEMAINE	TOUS	FAC
FAKE NEWS	MENÉ PAR ACTI CITY	THOMAS LASNEL	1 JOUR EN AVRIL OU EN MAI	4 CLASSES DE 4ème	OBL
CHOUETTE FESTIVAL	PROJECTION DE COURTS METRAGES (FINANCE PAR CREDIT AGRICOLE)	THOMAS LASNEL	Me 28 SEPTEMBRE V.30 SEPTEMBRE L. 3 OCTOBRE	2 CI 4ème 2 CI 6ème 2 CI 3ème	OBL
CONCOURS CALCUL MENTAL	TRANSPORT A NARBONNE	CAVARROC	MAI	TOUS LES ELEVES AU DEPART	FAC
TOUS PAREIL / TOUS DIFFERENTS	TRANSPORT A NARBONNE	CAVARROC	MARS	4 CLASSES DE 5ème	OBL

BLA BLA CLUB			HYVER	1 FOIS PAR MOIS ENTRE 13H ET 14H	OUVERT A TOUS	FAC
EPI VISION DE LA GUERRE	RECUEIL / EXPO DE PHOTO ELEVES + SORTIE MEMORIAL RIVESALTES + MUSEE DALI		NGUYEN/THOMAS- LASNEL/HYVER	SUR LES HEURES DE Français ET HG	3èmes	OBL
CLUB CINEMA ET HISTOIRE			HYVER	1H PAR SEMAINE	OUVERT A TOUS	FAC
EPI LA RESISTANCE				SUR LES HEURES DE COURS	3èmes	OBL
EPI BLACK STUDIES				SUR LES HEURES DE COURS	3èmes	OBL

### OBJECTIF 3 : UN COLLEGE OUVERT SUR LE MONDE ET LES TECHNOLOGIES MODERNES

L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DU COLLEGE			TISSEYRE BOPP	1 jour en SEPTEMBRE	4 CLASSES DE 6ème	OBL
DE L'ARGENT DOUBLE A LA MER MEDITERRANEE	2 TRANSPORT CAUNES		TISSEYRE BOPP	1 jour en MARS	4 CLASSES DE 5ème	OBL
GEOLOGIE DU MINERVOIS	2 TRANSPORT MINERVE		TISSEYRE BOPP	1/2 journée ou 1 jour en NOVEMBRE	4 CLASSES DE 4ème	OBL
BIODIVERSITE AU COLLEGE ET AILLEURS	2 BUS TRANSPORT MINERVE + ANIMATION LPO		TISSEYRE BOPP	1/2 journée ou 1 jour en OCTOBRE ou en AVRIL	3 CLASSES DE 3ème	OBL
SEJOUR ROME ou TARRAGONE ou PROVENCE			GARNIER		LATINISTES	FAC
VISA POUR L'IMAGE			GARNIER	SEPTEMBRE	4 CLASSES DE 4ème	OBL
COLLEGE AU CINEMA			THOMAS LASNEL/GARNIER	3 DEMI-JOURNÉES	4 CLASSES DE 4ème + AUTRES NIVEAUX SELON PRG	OBL
A LA DECOUVERTE DE LA NARBONNE ROMAINE			HYVER	JUIN	4 CLASSES DE 6ème	OBL
DES ELEVES 3.0			LACHAUD	1H PAR SEMAINE	6èmes et 3èmes VOLONTAIRES	FAC
COLLEGE AU THEATRE			RICO/NGUYEN	2ème trimestre	4 classes de 5ème	OBL
ANIMATION ADDICTION AUX ECRANS			HYVER	2ème trimestre	4 classes de 6ème	OBL
VISITE GROTTTE DE LIMOUSIS			COLLAS GIEULES MARRILLAT	4 sorties janvier/février	4 classes de 4ème	OBL

<b>EMBELLISSONS NOTRE COLLEGE</b>	<b>ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA CREATION D'UN LOGO</b>	<b>RIGAUD</b>	<b>ENTRE MIDI ET 14h</b>	<b>TOUTES LES CLASSES</b>	<b>FAC</b>
<b>SEJOUR LINGUISTIQUE EN ANGLETERRE</b>		<b>LESSARD MOHAMED</b>	<b>2ème OU 3ème trimestre</b>	<b>3ème</b>	<b>FAC</b>
<b>QUAND LE COLLEGE FAIT SON CINEMA</b>	<b>SPECTACLES CHANT CHORAL</b>	<b>DELZERS</b>	<b>SPECTACLES EN JUIN AU CHAI A CAPENDU</b>	<b>TOUS</b>	<b>FAC</b>

## CESC-CVC

<b>FAVORISER LA CITOYENNETE</b>	<b>RECOMPENSER LES ELEVES MERITANTS</b>	<b>RIGAUD</b>	<b>FIN JUIN</b>	<b>TOUTES LES CLASSES</b>	<b>FAC</b>
<b>EMBELLISSONS NOTRE COLLEGE</b>	<b>PLANTATIONS EN FONCTION DES SAISONS</b>	<b>RIGAUD</b>	<b>TOUT AU LONG DE L'ANNEE</b>	<b>TOUTES LES CLASSES</b>	<b>FAC</b>

## PROJET EMBELLISSONS NOTRE COLLEGE

<b>EMBELLISSONS NOTRE COLLEGE</b>	<b>UNE COUR MIEUX AMENAGEE</b> (=objectif 1 : assurer à chaque élève des conditions de réussite scolaire dans un climat serein)				
	<b>objectif 2 : favoriser la construction citoyenne de l'élève</b>	<b>AFFICHAGE LUDIQUE</b>			
	<b>objectif 3 : un collège ouvert sur le monde et les technologies modernes</b>	<b>AFFICHAGE ENGAGE</b> <b>DEVELOPPER L'EDUCATION ECO-RESPONSABILITE</b> <b>ESPACE NUMERIQUE ACCESSIBLE</b> <b>OUVERTURE CULTURELLE ET ARTISTIQUE</b> <b>RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF</b>			

## **PRATIQUE SPORTIVE**

<b>SORTIES SPELEOLOGIE</b>		<b>COLLAS GIEULES MARRILLAT</b>	<b>4 SORTIES JANVIER/FEVRIER</b>	<b>4 CLASSES DE 4ème</b>	<b>OBL</b>
<b>SORTIES ESCALADE</b>		<b>COLLAS MARRILLAT</b>	<b>4 SORTIES AVRIL / MAI</b>	<b>4 CLASSES DE 6ème</b>	<b>OBL</b>
<b>STAGE VOILE/COURSE D'ORIENTATION</b>		<b>COLLAS GIEULES MARRILLAT</b>	<b>6 JOURNEES (=3 pour chaque élève) / JUIN</b>	<b>4 CLASSES DE 5ème</b>	<b>OBL</b>
<b>APPN</b>		<b>GIEULES</b>	<b>2 SORTIES PAR MOIS</b>	<b>5è</b>	<b>FAC</b>

**Proposition répartition IMP****Année scolaire 2022/2023**

Mission	Personnel	IMP
Coordo PIAL	M. Rigaud	1,5
Coordo EPS	M. Marillat	1
Référent ENT/numérique	Mme Lachaud	0,5
Référent EHP	Mme Lachaud	0,25
Référent EHP	M. Mohamed	0,25
Référent Culture	Mme Lafforre	0,5
Référent Laïcité/Egalité Filles-Garçons	Mme Tisseyre-Bopp	0,5
Référent décrochage scolaire	M. Rigaud	0,5
		5

Collège Pierre et Marie Curie  
RIEUX MINERVOIS

## Préparation Budgétaire 2023

### PROPOSITION DES TARIFS RESTAURATION

Catégories		Tarif 2022	proposition pour 2023
<b>Demi-pension</b>	Forfait annuel	486,50	497,20
<b>Tickets blancs</b>	Ticket	2,90	3,00
	Carnet	29,00	30,00
<b>Tickets roses</b>	Ticket	3,80	4,00
	Carnet	38,00	40,00
<b>Tickets jaunes</b>	Ticket	4,00	4,20
	Carnet	40,00	42,00
<b>Primaires</b>	Repas	4,10	4,30
<b>Extérieurs</b>	Repas	5,50	5,80
<b>repas festif</b>	Repas	15,00	16,00

### PROPOSITION DES TARIFS DIVERS

- Photocopies : 0,15 €
- Carnets de correspondance : 5,00 €
- Dégradations manuels scolaires : 2,00€ (minimum selon l'état)
- Perte du manuel : prix du livre neuf
- Autres dégradations : prix de la réparation ou du remplacement

## Convention d'utilisation des locaux à usage de restauration

Année scolaire 2022-2023

*Après avis de madame la présidente du Conseil Départemental de l'Aude et le Maire de la commune de Rieux-Minervois et autorisation du conseil d'administration du Collège Pierre et Marie Curie en date du 20 octobre 2022,*

Entre les soussignés,

Monsieur Loïc LE FRAILLEC, **principal du Collège Pierre et Marie Curie à RIEUX MINERVOIS**, ci-après dénommé le prestataire,

Monsieur Daniel ICHE, **vice-président de Carcassonne aggro Solidarité – CIAS**, ci-après dénommé le bénéficiaire,

Monsieur Bernard YAGUES, **maire de la commune de Rieux Minervois**

et

**Madame Hélène SANDRAGNE, présidente du Conseil Départemental**

### **Il est convenu et ce qui suit :**

#### ***Article 1 : Objet de la convention***

Carcassonne aggro Solidarité – CIAS charge le Collège Pierre et Marie Curie de Rieux Minervois de fournir un service de restauration aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs associé à l'école Publique de Rieux-Minervois

#### ***Article 2 : Public accueilli et lieu d'accueil***

Dans la limite de quarante places maximum, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs associé à l'école publique de Rieux-Minervois sont accueillis dans les locaux destinés à la restauration du collège Pierre et Marie Curie de Rieux Minervois.

Dans cette limite de quarante enfants maximum, est associé l'accompagnement de quatre adultes au maximum.

#### ***Article 3 : Période de fonctionnement***

Les prestations sont assurées du lundi au vendredi inclus, à l'exception des mercredis, jours fériés et périodes de fermeture du collège Pierre et Marie Curie. Le calendrier du collège est porté à la connaissance du bénéficiaire.

#### ***Article 4 : Modalités***

Le prestataire assure l'ensemble des services nécessaires à l'exécution journalière des prestations de restauration des enfants fréquentant l'accueil de loisirs associé à l'école publique de Rieux-Minervois, à savoir :

- Services liés à la production des repas
- Services logistiques

Le bénéficiaire s'engage à ce que l'accompagnement des élèves, la surveillance dans la salle à manger, le service à table auprès des enfants soient assurés par du personnels à la charge de Carcassonne agglo Solidarité – CIAS.

Le bénéficiaire s'engage à participer aux prestations logistiques (débarassage, nettoyage et désinfection des tables occupées par l'ALAE, nettoyage de la salle).

Carcassonne agglo Solidarité – CIAS s'assure de la fiabilité de ce personnel au regard de la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, notamment en ce qui concerne la vérification des casiers judiciaires et le respect des informations concernant les usagers du service de restauration du collège Pierre et Marie Curie.

#### ***Article 5 : Horaires et Modalités Pédagogiques***

L'heure des repas est fixée à 12H00.

La sortie des locaux du collège Pierre et Marie Curie des élèves de l'école de Rieux Minervois s'effectue dès le repas achevé et au plus tard à 12H30.

#### ***Article 6 : Hygiène et Sécurité Alimentaire***

Le prestataire s'engage à faire réaliser les contrôles et vérifications de la qualité des repas servis ainsi que des installations conformément à la réglementation en vigueur.

#### ***Article 7 : Commandes repas***

Le collège Pierre et Marie Curie doit connaître le nombre de commensaux :

- Le vendredi avant midi pour les repas servis le lundi et le mardi de la semaine suivante
- Le mardi avant midi pour les repas servis le jeudi et le vendredi

#### ***Article 8 : Prix du repas***

Le prix du repas est fixé par le conseil d'administration du collège. Il est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### ***Article 9 : Recouvrement des frais***

Il est effectué chaque mois par le service de gestion du collège Pierre et Marie Curie auprès de Carcassonne agglo solidarité-CIAS sous forme de relevés des repas consommés. Le règlement doit être effectué par virement sur le compte du collège Pierre et Marie Curie dans un délai de 30 jours.

#### ***Article 10- Dégradations***

Le remplacement ou les frais de remise en état de matériels détériorés sur le site du collège Pierre et Marie Curie du fait d'un acte volontaire ou involontaire d'un enfant fréquentant l'accueil de loisirs sera(ont) à la charge de Carcassonne agglo Solidarité – CIAS.

#### ***Article 11 : Assurances***

Le collège Pierre et Marie Curie fera son affaire personnelle de sa garantie par une compagnie d'assurances dans le cas où elle serait engagée à l'occasion ou/et du fait de l'exécution de la présente convention en ce qui concerne les risques liés à l'hygiène alimentaire et à la sécurité en matière d'incendie des élèves scolarisés dans les classe de l'école de Rieux-Minervois.

Les responsables légaux des enfants fréquentant l'accueil de loisirs associé à l'école de Rieux-Minervois devront fournir à Carcassonne agglo Solidarité – CIAS une fiche de liaison dûment remplie et accompagnée des pièces suivantes : attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile de leur enfant au sein du collège Pierre et Marie Curie, un certificat médical et l'acceptation du règlement intérieur.

Tout incident concernant l'accompagnement et la surveillance des enfants sur le temps des repas assuré par le personnel à la charge de Carcassonne agglo Solidarité – CIAS sera la responsabilité de Carcassonne agglo Solidarité – CIAS.

**Article 12- Règlement intérieur**

Le règlement en vigueur au sein du collège Pierre et Marie Curie s'applique aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs associé à l'école Publique de Rieux-Minervois.

**Article 13- Durée de la convention**

La présente convention est signée pour une durée d'un an. Elle sera ensuite renouvelée annuellement par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, celle-ci devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'expiration de ce délai d'un an.

**Article 14- Modification**

A tout moment les parties pourront se rapprocher en vue d'étudier les évolutions à apporter au service sous forme d'avenant à la présente convention.

Collège Pierre et Marie Curie  
Le Chef d'Etablissement,

Carcassonne Agglo Solidarité - CIAS  
Le Vice-président

Loïc LE FRAILLEC

Daniel ICHE

La commune de Rieux Minervois  
Le Maire

La Présidente du Conseil Départemental

Bernard YAGUES

Hélène SANDRAGNE

CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE PIERRE ET MARIE  
CURIE A RIEUX-MINERVOIS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Collège Pierre et Marie Curie à Rieux-Minervois, représenté par Monsieur Loïc Le Fraillec, Principal  
ET :

L'association «Minervocce» représentée par son Président, Monsieur Philippe Delzers, et enregistrée  
sous le numéro Siret W111002938

ET :

La Commune de Rieux-Minervois représentée par son Maire, Monsieur Bernard YAGUES

ET :

Le Département de l'Aude, propriétaire des locaux, représenté par son Président

Mme Hélène SANDRAGNE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet d'arrêter les dispositions relatives à l'utilisation des locaux et équipements de l'établissement par l'association « Minervocce ».

**ARTICLE 2 - PERIODES D'UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS**

Le temps d'occupation des locaux hors périodes scolaires se fera en accord avec le Principal de l'établissement.

Les périodes jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

- pour l'année scolaire 2022/2023, un samedi par mois de 9h à 13h.

**ARTICLE 3 – LOCAUX ET EQUIPEMENTS POUVANT ETRE UTILISES**

Les locaux du collège (salle d'éducation musicale ou salle Samuel Paty) pourront être utilisés dans la mesure où les activités organisées sont compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.

**ARTICLE 4 – MODALITES D'UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS**

4-1 L'utilisation des locaux et équipements pourra se faire de façon régulière (1 fois par mois).

4-2 L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de la laïcité, de la neutralité politique, de l'hygiène et de la moralité publique.

4-3 Le responsable de l'association, Monsieur Delzers, aura une clé lui permettant d'accéder aux locaux ainsi que le code lui permettant de désactiver l'alarme en arrivant et de la réactiver en partant. Il s'engage à être le seul responsable de cette clé et à ne pas divulguer le code d'alarme.

**ARTICLE 5 - RESPONSABILITE**

5-1 Conformément au Code de l'Education et aux dispositions du paragraphe III, alinéa 33 de la circulaire du 22 mars 1985, la responsabilité normalement exercée en matière de sécurité par le chef d'établissement pendant la période d'utilisation est transférée à l'utilisateur des locaux.

5-2 Préalablement à l'utilisation de l'équipement, l'association «Minervocce» reconnaît :

- avoir procédé avec le représentant de l'établissement scolaire à une visite de l'établissement, des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;

- avoir constaté avec le représentant de l'établissement scolaire l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

5-3 L'association « Minervocce » déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile de même que tous les dommages susceptibles de résulter de ses activités dans l'établissement au titre de la présente convention. Cette police porte le n°4566223B et a été souscrite auprès de la compagnie MAIF.

Une copie de la police d'assurance est annexée à la présente convention.

5-4 L'association « Minervocce » s'engage à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités et à faire respecter par ceux-ci les règles de sécurité.

5-5 L'association « Minervocce » s'engage au respect des locaux, des équipements et voies d'accès pendant et après leur utilisation.

5-6 L'association « Minervocce » veillera à contrôler les effectifs accueillis au regard des capacités des locaux utilisés.

#### ARTICLE 6 - PROGRAMME D'ACTIVITES

- cours de chant chorale.

#### ARTICLE 7 - DISPOSITIONS FINANCIERES

7-1 Le Collège prend en charge, dans le cadre de la dotation de fonctionnement allouée annuellement, les dépenses de viabilisation liées au programme d'activités visé à l'article 6 ci-dessus.

7-2 Toutefois, l'association « Minervocce » s'engage à réparer et à indemniser le Collège pour les dégâts matériels ou pertes constatées eu égard au matériel mis à disposition.

#### ARTICLE 8 - EXPIRATION, RESILIATION

8-1 Expiration : la présente convention est conclue pour une période déterminée conformément à l'article 2.

8-2 Résiliation : la présente convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité :

- à tout moment, par la volonté commune des différentes parties ;

- à tout moment, par l'une des parties, par voie de lettre recommandée, pour cas de force majeure ou motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'Enseignement ou à l'ordre public ;

- à tout moment, par le Collège si les locaux et équipements sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux stipulations prévues par ladite convention.

**ARTICLE 9 - CONTENTIEUX**

Tout contentieux lié à l'application de la présente convention sera déféré à la juridiction compétente.

Fait à Rieux-Minervois, le .....

Pour le Département de l'Aude

La Présidente,

Pour le Collège,

Chef d'Etablissement

Pour la ville de RIEUX-MINERVOIS

Le Maire

Pour l'association « Minervocce »,

Le Président

CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE PIERRE ET MARIE  
CURIE A RIEUX-MINERVOIS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Collège Pierre et Marie Curie à Rieux-Minervois, représenté par Monsieur Loïc Le Fraillec, Principal

ET :

L'association « Minervois sans frontières Madagascar » représentée par sa présidente, Madame Marcou Danielle, et enregistrée sous le numéro Siret .....

ET :

La Commune de Rieux-Minervois représentée par son Maire, Monsieur Bernard YAGUES

ET :

Le Département de l'Aude, propriétaire des locaux, représenté par son Président

Mme Hélène SANDRAGNE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet d'arrêter les dispositions relatives à l'utilisation des locaux et équipements du service restauration et d'hébergement de l'établissement par l'association « Minervois sans frontières Madagascar ».

**ARTICLE 2 - PERIODES D'UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS**

Le temps d'occupation des locaux hors périodes scolaires se fera en accord avec le Principal de l'établissement.

Les périodes jours et heures d'utilisation sont ci-après définis :

- le samedi 12 novembre et le dimanche 13 novembre 2022.

- un samedi et un dimanche en juin 2023 (dates à définir)

**ARTICLE 3 – LOCAUX ET EQUIPEMENTS POUVANT ETRE UTILISES**

Le service de restauration et d'hébergement est mis à disposition et se caractérise par un réfectoire de 120 places, un self, une plonge, les ustensiles de cuisine et les produits d'entretien.

La vaisselle (couverts, verres, assiettes) est fournie par l'association.

#### ARTICLE 4 – MODALITES D'UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS

4-1 Le service de restauration et d'hébergement (réfectoire + cuisine) est réservé uniquement à la préparation des repas. La confection aura lieu le samedi et la cuisson le dimanche pour le repas de midi.

4-2 Les équipements et les locaux utilisés devront être remis en ordre et dans un état de parfaite propreté après usage par les membres de l'association.

4-3 L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de la laïcité, de la neutralité politique, de l'hygiène et de la moralité publique.

4-4 L'ouverture et la fermeture des locaux ainsi que l'activation et la désactivation de l'alarme s'effectueront par Monsieur XAVIER Mickaël, agent travaillant au collège et bénévole de cette association. Il s'engage à être le seul responsable, à ne pas prêter la clé ni divulguer le code d'alarme.

4-5 Les denrées alimentaires apportées devront être distinctement séparées du stock du service de restauration et emportées dans leur intégralité après usage. L'utilisation d'un camion réfrigéré sera privilégiée.

4-6 Les déchets devront faire l'objet d'un tri sélectif et jetés dans les conteneurs prévus à cet effet à l'extérieur de l'établissement.

#### ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

5-1 Conformément au Code de l'Education et aux dispositions du paragraphe III, alinéa 33 de la circulaire du 22 mars 1985, la responsabilité normalement exercée en matière de sécurité par le chef d'établissement pendant la période d'utilisation est transférée à l'utilisateur des locaux.

5-2 Préalablement à l'utilisation de l'équipement, l'association « Minervois sans frontières Madagascar » reconnaît :

- avoir procédé avec le représentant de l'établissement scolaire à une visite de l'établissement, des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
- avoir constaté avec le représentant de l'établissement scolaire l'emplacement des déclencheurs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

5-3 L'association « Minervois sans frontières Madagascar » déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile de même que tous les dommages susceptibles de résulter de ses activités dans l'établissement au titre de la présente convention. Cette police porte le n°..... et a été souscrite auprès de la compagnie .....

Une copie de la police d'assurance est annexée à la présente convention.

5-4 L'association « Minervois sans frontières Madagascar » s'engage au respect des locaux, des équipements et voies d'accès pendant et après leur utilisation.

5-5 L'association « Minervois sans frontières Madagascar » veillera à contrôler les effectifs accueillis au regard des capacités des locaux utilisés.

#### ARTICLE 6 - PROGRAMME D'ACTIVITES

- préparation de repas dans le cadre d'une action humanitaire

#### ARTICLE 7 - DISPOSITIONS FINANCIERES

7-1 Le Collège prend en charge, dans le cadre de la dotation de fonctionnement allouée annuellement, les dépenses de viabilisation liées au programme d'activités visé à l'article 6 ci-dessus.

7-2 Toutefois, l'association « Minervois sans frontières Madagascar » s'engage à réparer et à indemniser le Collège pour les dégâts matériels ou pertes constatées eu égard au matériel mis à disposition.

#### ARTICLE 8 - EXPIRATION, RESILIATION

8-1 Expiration : la présente convention est conclue pour une période déterminée conformément à l'article 2.

8-2 Résiliation : la présente convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité :

- à tout moment, par la volonté commune des différentes parties ;
- à tout moment, par l'une des parties, par voie de lettre recommandée, pour cas de force majeure ou motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'Enseignement ou à l'ordre public ;
- à tout moment, par le Collège si les locaux et équipements sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux stipulations prévues par ladite convention.

#### ARTICLE 9 - CONTENTIEUX

Tout contentieux lié à l'application de la présente convention sera déféré à la juridiction compétente.

Fait à Rieux-Minervois, le .....

Pour le Département de l'Aude  
La Présidente,

Pour le Collège,  
Chef d'Etablissement

Pour la ville de RIEUX-MINERVOIS  
Le Maire

Pour l'association  
« Minervois sans frontières Madagascar »,  
Le Président

Académie :  
MONTPELLIER  
Exercice : 2022

MINISTERE : Education Nationale

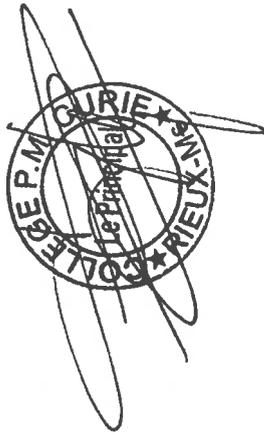
DEPARTEMENT :  
AUDE

Etablissement : 0110667R  
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau  
11160 RIEUX MINERVOIS  
Téléphone : 0468785050

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2  
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :  
02/06/2022

DUSSARGUES Christophe, chef d'établissement



MINISTERE : Education Nationale

Académie : MONTPELLIER  
Exercice : 2022

Etablissement : 0110667R  
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau

DEPARTEMENT :  
AUDE

Ordonnateur : DUSSARGUES Christophe  
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

11160 RIEUX MINERVOIS

Pièce B9.1  
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information  
n° 2**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	44 408.50	0.00	44 408.50		43 017.00	0.00	43 017.00	
Vie de l'élève	4 700.00	0.00	4 700.00		4 700.00	0.00	4 700.00	
Administration et logistique	119 257.48	0.00	119 257.48		118 919.32	0.00	118 919.32	
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>168 365.98</b>	<b>0.00</b>	<b>168 365.98</b>		<b>166 636.32</b>	<b>0.00</b>	<b>166 636.32</b>	
Restauration et hébergement	179 342.50	0.00	179 342.50		179 342.50	0.00	179 342.50	
Bourses nationales	40 000.00	0.00	40 000.00		40 000.00	0.00	40 000.00	
ERASMUS	17 854.20	1 123.50	18 977.70		17 854.20	1 123.50	18 977.70	
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>237 196.70</b>	<b>1 123.50</b>	<b>238 320.20</b>		<b>237 196.70</b>	<b>1 123.50</b>	<b>238 320.20</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>405 562.68</b>	<b>1 123.50</b>	<b>406 686.18</b>		<b>403 833.02</b>	<b>1 123.50</b>	<b>404 956.52</b>	

Résultat prévisionnel	-1 729.66	0.00	-1 729.66
CAF ou IAF	-1 391.50	0.00	-1 391.50

**SECTION OPERATIONS EN CAPITAL**

OPERATIONS EN CAPITAL			
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>1 123.50</b>	<b>406 686.18</b>	<b>404 956.52</b>

D.B.M. n°2 Exécutoire au 02/06/2022 Réf : REMBOURSEMENT PARTENAIRES Opération n°2 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°2		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		Prévisions de recettes		Total	
						Rappels	Totaux	Rappels	Totaux	Modifications	Modifications		
1	SERASM	ERASMU	0PROJERAS	7088	ERASMUS ERASMUS PROJET ERASMUS Autres produits activ.annexes								
2	SERASM	ERASMU	0PROJERAS		ERASMUS ERASMUS PROJET ERASMUS	17 854.20	18 977.70	0.00	1 123.50		1 123.50		1 123.50

Académie :  
MONTPELLIER

Exercice : 2022

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
AUDE

Etablissement : 0110667R

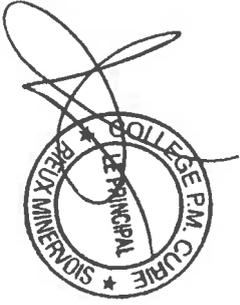
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau

11160 RIEUX MINERVOIS

Téléphone : 0468785050

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3  
Présentée pour vote au Conseil d'administration

LE FRAILLEC Loïc, chef d'établissement



Académie : MONTPELLIER  
Exercice : 2022

Ordonnateur : LE FRAILLEC Loïc  
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

MINISTERE : Education Nationale  
Etablissement : 0110667R  
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau

11160 RIEUX MINERVOIS

DEPARTEMENT :  
AUDE

Pièce B8.1  
DBM VOTE

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	50 548.50	43 017.00	-7 531.50
Vie de l'élève	4 700.00	4 700.00	0.00
Administration et logistique	126 268.68	118 919.32	-7 349.36
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>181 517.18</b>	<b>166 636.32</b>	<b>-14 880.86</b>
Restauration et hébergement	179 342.50	179 342.50	0.00
Bourses nationales	40 000.00	40 000.00	0.00
ERASMUS	18 977.70	18 977.70	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>238 320.20</b>	<b>238 320.20</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>419 837.38</b>	<b>404 956.52</b>	<b>-14 880.86</b>
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	2 848.80	0.00	-2 848.80

Académie : MONTPELLIER  
Exercice : 2022

Ordonnateur : LE FRAILLEC Loïc  
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

MINISTERE : Education Nationale  
Etablissement : 0110667R  
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau  
11160 RIEUX MINERVOIS

DEPARTEMENT :  
AUDE

Pièce B8.2  
DBM VOTE

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3**

**PREVISIONS BUDGETAIRES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES				RECETTES				
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	50 548,50	0,00	50 548,50		43 017,00	0,00	43 017,00		
Vie de l'élève	4 700,00	0,00	4 700,00		4 700,00	0,00	4 700,00		
Administration et logistique	129 117,48	-2 848,80	126 268,68		118 919,32	0,00	118 919,32		
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>184 365,98</b>	<b>-2 848,80</b>	<b>181 517,18</b>		<b>166 636,32</b>	<b>0,00</b>	<b>166 636,32</b>		
Restauration et hébergement	179 342,50	0,00	179 342,50		179 342,50	0,00	179 342,50		
Bourses nationales	40 000,00	0,00	40 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00		
ERASMUS	18 977,70	0,00	18 977,70		18 977,70	0,00	18 977,70		
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>238 320,20</b>	<b>0,00</b>	<b>238 320,20</b>		<b>238 320,20</b>	<b>0,00</b>	<b>238 320,20</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>422 686,18</b>	<b>-2 848,80</b>	<b>419 837,38</b>		<b>404 956,52</b>	<b>0,00</b>	<b>404 956,52</b>		

Résultat prévisionnel	-17 729,66	2 848,80	-14 880,86
CAF ou IAF	-17 391,50	2 848,80	-14 542,70

**SECTION OPERATIONS EN CAPITAL**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL									
OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	2 848,80	2 848,80		0,00	0,00	0,00		
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>422 686,18</b>	<b>0,00</b>	<b>422 686,18</b>		<b>404 956,52</b>	<b>0,00</b>	<b>404 956,52</b>		

Académie : MONTPELLIER  
Exercice : 2022

Ordonnateur : LE FRAILLEC Loïc  
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

MINISTERE : Education Nationale  
Etablissement : 0110667R  
COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE  
Avenue Georges Clémenceau

11160 RIEUX MINERVOIS

DEPARTEMENT :  
AUDE

Pièce B8.3  
DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3

Rappel de la section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	419 837.38
	404 956.52
	-14 880.86
	Résultat prévisionnel

Tableau prévisionnel de financement	
Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	2 848.80
IAF	14 542.70
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00
	17 391.50
Total	17 391.50

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
109 208.26	17 391.50	0.00	91 816.76

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libelle	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	ALO	FOURNC	0FOURMOB		Administration et logistique Fournitures communes Fournitures et mobilier	8 800,00	-2 848,80	5 951,20			
2	OPC	IMMOBI	0IMMO		Opérations en capital IMMOBILISATION IMMOBILISATION	0,00	2 848,80	2 848,80			

D.B.M. n°3 Date résultat du CA : 20/10/2022

Ref : MATERIEL EPS SUR FONDS PROPRES

Opération n°3

Type opération : 31 - Virement entre services

**VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS**  
**ANNEXE FINANCIERE BILAN**

ETABLISSEMENT :  Renseigner uniquement les cellules sur fonds jaune

Objet du voyage :

Dates : du  au

Destination :

Classes :

Nombre d'élèves :

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs :

Nom du voyageur éventuel :

**1 BUDGET**

DEPENSES		Total	RECETTES		Total
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE			PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre élèves voile + course		
			Montant par élèves		0,00
			Nombre élèves voile ou course		
			Montant par élèves		0,00
			TOTAL		0,00
TRANSPORT		2 100,00	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)		
			Etat		
			Collectivités territoriales		2 100,00
			Autres, préciser :		
HEBERGEMENT			DONS		
			FSE	élèves	0,00
				accompagnateurs	
Entrées, visites de musées, activités pédagogiques etc...		3 240,00	Autres (préciser ci-dessous)	élèves	
				accompagnateurs	
Frais divers			AUTRES RESSOURCES		
			(préciser : établissement, etc...)	établissement	3 240,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 340,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 340,00 €</b>

**2 Vote de la participation des familles par le CA (montant par élève) \*** :

> le montant voté par le CA  
et  
> le montant issu du budget  
prévisionnel  
doivent être identiques à  
l'arrondi près

**3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants)**

Coût par élève  Coût par accompagnateur  > Si ce coût est inf à celui des élèves, donner les raisons

Prise en charge des frais des accompagnateurs : (Nbre x Coût)  > Pour info, coût théorique à prendre en charge

**4 Régie (oui / non) :**

Si oui, montant de la régie :   
Nom du régisseur :

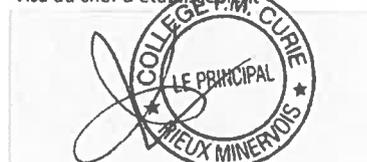
**5 Charte des voyages :**

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

8- 9-10 juin 2022 - 5A + 5C  
13-14-15 juin 2022 - 5B + 5D  
pas de nuit : 1 allées / retours par jour  
soit 6 allées/retours au total

Visa du chef d'établissement



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 octobre 2022

## CREDITS RELATIFS AUX FONDS SOCIAUX 2022

<b>COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE RIEUX MINERVOIS</b>
------------------------------------------------------

montant de la dotation                      1 900,00 € notification du 27 juin 2022

### REPARTITION

300,00 € Fonds social collégien

1 600,00 € Fonds social des cantines

**TOTAL    1 900,00 €**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 octobre 2022

## CREDITS RELATIFS AUX FONDS SOCIAUX 2022

<b>COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE RIEUX MINERVOIS</b>
------------------------------------------------------

montant de la dotation                      550,00 € délégation complémentaire du 28 septembre 2022

### REPARTITION

150,00 € Fonds social collégien

400,00 € Fonds social des cantines

**TOTAL      550,00 €**

conseil d'administration du 20 octobre 2022

## REPARTITION DES CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES 2022

### VENTILATION COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE RIEUX MINERVOIS

montant de la dotation : **4 200,00 €** notification du 27 juin 2022

utilisation des crédits globalisés

1 001,04 € Achat des carnets de correspondances

2 552,16 € Manuels scolaires

646,80 € Droits de reprographie

**TOTAL 4 200,00 €**

Rieux-Minervois, le 20/10/2022

**Objet : Absence d'un(e) assistant(e) social(e)**

Depuis la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le collège Pierre et Marie Curie n'a plus d'assistant(e) social(e). La situation pourrait être exceptionnelle mais apparemment elle devrait perdurer. De fait le service aux familles qui en ont le plus besoin va se dégrader et le bon fonctionnement de notre établissement s'en retrouvera menacé. Le problème serait le même dans de nombreux établissements du département.

Nous sommes très inquiets et très étonnés de la non-anticipation du problème. Le collège Pierre et Marie Curie a un besoin évident, essentiel d'assistant(e) social(e). Ce personnel est un rouage indispensable dans la communication avec les familles et dans le bien-être qu'elles peuvent ressentir dans cet établissement. Le collège compte un taux de familles boursières compris chaque année aux alentours de 40% (voir annexe 1 issue du bilan pédagogique réalisé lors du CA du 16 septembre 2021). Nous rappelons également que les professions et catégories sociales dites « favorisées » sont très minoritaires dans notre établissement (voir annexe 2 issue du bilan pédagogique réalisé lors du CA du 16 septembre 2021). En outre, ces dernières années, le service de gestion du collège pouvait trouver des solutions concernant le paiement de la cantine grâce à la présence d'une assistante sociale. Qu'en sera-t-il demain sans la présence de ce personnel ? La gestionnaire devra-t-elle se transformer en assistante sociale au risque de se retrouver avec des responsabilités qui ne sont pas de son ressort ? Tout ceci est exacerbé par la situation actuelle, avec une inflation galopante, qui continue de fragiliser bien des familles dans le Minervois. Ainsi le personnel d'assistant(e) social(e) est d'autant plus indispensable dans ce contexte tendu afin de trouver des solutions permettant aux élèves de notre territoire de bénéficier des meilleures conditions possibles d'éducation.

Le respect de l'égalité républicaine passe par la présence d'agents de la fonction publique œuvrant dans ce sens. Par conséquent nous espérons qu'une solution sera vite trouvée afin de ne pas rajouter des problèmes à des familles et des élèves qui en connaissent déjà suffisamment assez.

Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des agents

Les représentants de l'équipe enseignante et de la vie scolaire